



Dominique Liant  
conseiller communal

C'est avec grand plaisir que j'écris ces quelques lignes d'édito dans un contexte où il fait bon vivre.

Effectivement la collaboration avec mes collègues du Conseil communal et avec notre

président est au beau fixe. Comme vous le savez les défis sociétaux actuels sont de plus en plus importants pour garantir le bien-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens, assurer un avenir serein pour notre jeunesse, et développer notre belle commune pour qu'elle soit encore plus attractive.

Vous allez découvrir dans cette édition plusieurs sujets importants,

dont une projection de Savièse 2030, les comptes 2017, la modification partielle du RCCZ, un rapport sur le Home de Zambotte car le bien-être de nos aîeux fait partie intégrante de nos préoccupations, la sécurité sur notre territoire, ainsi que l'activité des mamans de jour qui permet de soulager les parents.

Je commencerai donc par un sujet qui traite de mon dicastère.

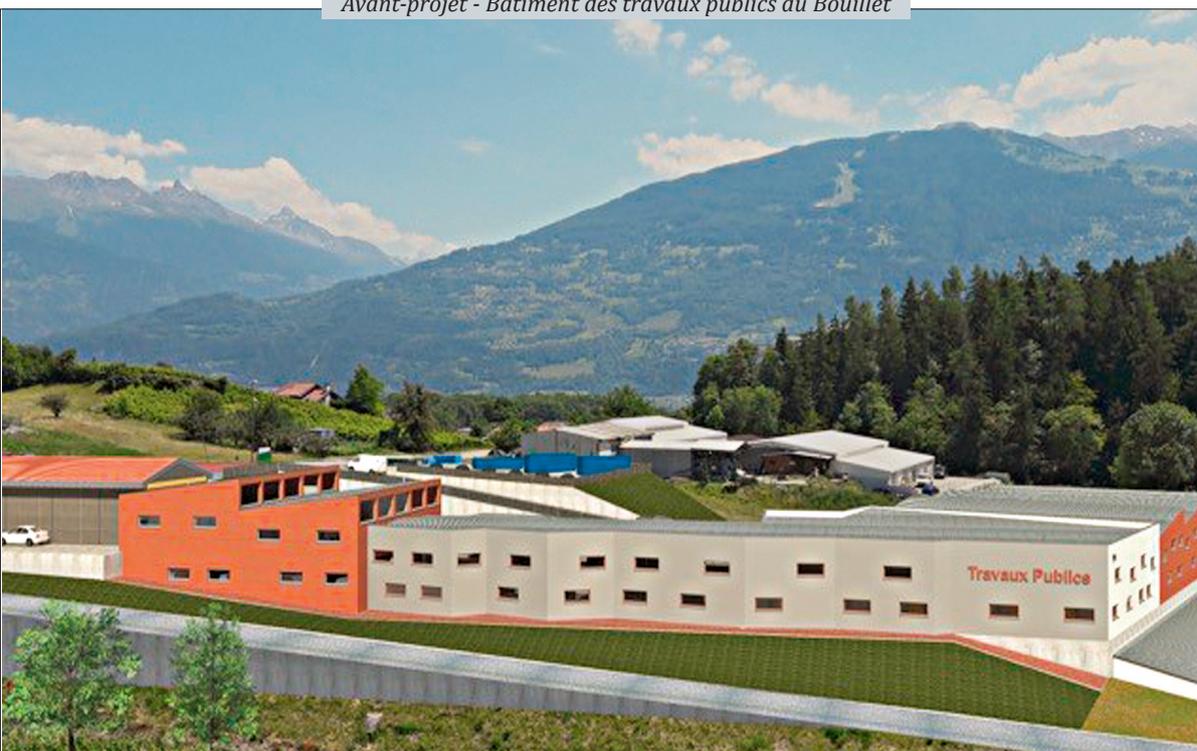
La Commune de Savièse cherche un emplacement pour l'ensemble des infrastructures et bâtiments des travaux publics, contraints de se relocaliser en raison du projet St-Germain Centre. En effet, ce dernier prévoit de refaçonner complètement le centre du village.

Ainsi un centre de santé, un parking et divers locaux sont autant d'éléments qui viendront s'implanter dans ce secteur.

Peu compatibles avec la nouvelle direction visée par le projet, les locaux des travaux publics se voient forcés de quitter la rue du Stade au cœur du village de St-Germain. Un périmètre en bordure de la zone industrielle a donc été sélectionné comme nouvel emplacement.

Son éloignement des zones d'habitat ainsi que la proximité de la nouvelle route de contournement permettront d'optimiser l'efficacité du service et de diminuer également les nuisances liées à l'ancien emplacement en zone village.

Avant-projet - Bâtiment des travaux publics au Bouillet



- 2 Savièse 2030 - Convocations
- 3 ARPAC - Home de Zambotte
- 4 Comptes 2017
- 8 Nouvelles de St-Germain Centre
- 9 Rue du Stade
- 10 Modification du RCCZ - Police
- 11 Modification du PAZ au Bouilé
- 12 Résidences secondaires

# Savièse 2030



*Le Conseil communal de Savièse a jugé nécessaire de se doter d'un véritable fil rouge sur lequel il peut appuyer sa planification et ses réflexions.*

Sylvain Dumoulin  
Président

Il souhaite pour cela se doter d'un plan directeur (ou plan stratégique) fixant des mesures concrètes et des projets à réaliser d'ici à l'horizon 2030. Le conseil communal désire en effet déterminer les faiblesses de notre commune et les améliorer en utilisant les forces de notre territoire et de notre population. Il veut recenser les opportunités qui existent pour Savièse, tenter de les saisir tout en évitant les menaces et également identifier les axes principaux pour lesquels il y a un potentiel de développement.

Ce plan directeur se formalisera avec la mise en avant d'axes thématiques impor-

tants et, pour chacun d'entre eux, par la définition d'un plan de mesures et de priorités. Les objectifs sont les suivants :

- La nécessité d'avoir une vision coordonnée du développement territorial (économique, touristique, résidentiel, social, etc.),
- La nécessité de contribuer au bien-être de la population locale,
- La nécessité d'identifier un ou plusieurs moteurs de croissance pour l'économie locale,
- L'importance de répondre aux nouvelles attentes des habitants,
- L'anticipation des risques pour l'économie, l'environnement et le patrimoine que représente un développement / aménagement non maîtrisé de notre territoire
- Le maintien de la qualité de vie de notre territoire
- La gestion et l'anticipation des évolutions sociétales: mobilité, urbanisme, économie résidentielle, etc.
- L'optimisation, la valorisation et la gestion des ressources et des potentiels de notre commune
- La planification et la maîtrise des coûts d'investissements futurs, en lien avec les besoins et les attentes de la population. Pour que cette vision soit réellement partagée et soutenue, elle ne doit pas uniquement être le fruit de l'imagination

du Conseil communal, mais elle doit être co-construite par l'ensemble de la population saviésanne. C'est pour cette raison qu'une démarche participative a été engagée pour mobiliser au maximum les habitants de notre commune.

Le projet participatif Savièse 2030 a démarré le 26 avril dernier avec une première soirée d'information qui s'est déroulée à l'auditorium de Moréchon en présence de près de 150 personnes. Il se poursuit avec l'organisation de trois ateliers de travail durant lesquels les participants vont pouvoir apporter leurs visions et leurs idées pour notre commune.

Toute la population saviésanne a donc la possibilité de s'inscrire et de participer aux ateliers de travail suivants (à un ou plusieurs ateliers) :

**Atelier 1: Qualité de vie** (déjà eu lieu)

Mardi 15 mai 2018, de 19h à 22h, auditorium de Moréchon

**Atelier 2: Territoire et mobilité**

Mardi 5 juin 2018, de 19h à 22h, auditorium de Moréchon

**Atelier 3: Tourisme et patrimoine**

Mardi 3 juillet 2018, de 19h à 22h, auditorium de Moréchon.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire aux différents ateliers ou poser vos questions à l'adresse:

[saviese2030@saviese.ch](mailto:saviese2030@saviese.ch)

## Convocation des assemblées primaire et bourgeoisiale



**L'assemblée primaire est convoquée le lundi 11 juin 2018, à 19h30, avec l'ordre du jour suivant :**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2017 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2017 de la Municipalité
5. Approbation de la modification partielle du plan d'affectation de zones (PAZ) au lieu-dit « Bouélé »
6. Approbation de la modification partielle du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)
7. Divers

**L'assemblée bourgeoisiale est convoquée le lundi 11 juin 2018, dans l'enchaînement de l'assemblée primaire, avec l'ordre du jour suivant :**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2017 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2017 de la Bourgeoisie
5. Agrégation de nouveaux bourgeois
6. Divers

Les comptes de la Municipalité et de la Bourgeoisie peuvent être consultés auprès du service financier aux jours et heures d'ouverture de l'administration communale, durant le délai de la présente convocation, ou sur le site internet de la Commune à l'adresse : [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch)

*L'administration communale*



Eric Luyet  
Conseiller communal

## Recrutement ARPAC

Pour répondre aux nombreuses demandes de parents de la commune de Savièse, notre association recherche des parents susceptibles d'accueillir, à leur convenance, un ou plusieurs enfants, en âge préscolaire ou scolaire. A ce titre, nous recrutons des **Parents d'accueil domiciliés à Savièse (temps de travail à convenir)**

Vous aimez le contact avec les enfants. Vous avez envie de leur consacrer un peu de temps et de votre disponibilité. Vous souhaitez pratiquer une activité rémunérée tout en restant chez vous.

Alors n'hésitez pas à rejoindre l'ARPAC qui vous offre :

- une activité professionnelle avec un temps de travail à votre convenance,
- une rémunération horaire ainsi que des prestations sociales intéressantes,

Association Régionale des Parents d'Accueil du Coteau  
Ayent - Arbaz - Grimisuat - Savièse



- un accompagnement, un encadrement ainsi qu'un soutien professionnels,
- des formations continues adaptées à votre activité,
- une couverture des risques inhérents à l'accueil d'enfants (assurance responsabilité civile).

En cas d'intérêt ou de renseignements supplémentaires, Mme Valérie Chabbey, coordinatrice, se tient à votre entière disposition au 079 794 25 40.

<http://www.fvaj-vs.ch/associations-par-district/arpac-saviese/>



Bruno Perroud  
Conseiller communal

## Un coup de fil c'est si facile au Home de Zambotte...

Oui, un coup de fil c'est facile pour autant que la téléphonie réponde aux nouvelles technologies. 3 raisons principales ont poussé le Conseil de Fondation du home à investir en 2017 plus de

CHF 330'000.- dans les nouvelles technologies digitales avec un smartphone comme support :

- la nécessité du passage «All-IP» de la téléphonie imposé par Swisscom
- les demandes de plus en plus fréquentes d'accès à Internet WIFI (sans fil) par les résidents

- la nécessité d'un appel malade mobile permettant aux résidents d'appeler à l'aide depuis n'importe où sur le domaine de Zambotte et pour certains résidents désorientés, la nécessité d'avoir des alarmes de désorientation

- la facilitation du dialogue avec les familles par le suivi précis des résidents par le support de l'appel malade et ainsi accroître la confiance dans les relations de prise en charge.

Le moment était donc opportun pour repenser ces outils techniques de A à Z en veillant à pouvoir créer du lien avec les autres projets communaux soit : la création d'appartements sociaux à Saint-Germain Centre et l'agrandissement de la Résidence courant de l'année 2018. Une Mercedes toutes options pour davantage de confort et de sécurité au service des résidents, des familles et du personnel.

L'application conçue par la société Smart Liberty est comme un véhicule «toutes

## Le smartphone, comme outil de la digitalisation



options». Cette implantation est une première en Valais puisque pas moins de 6 outils sont réunis dans cette application flexible et modulable soit :

- l'appel malade mobile
- la gestion de l'errance
- l'appel d'assistance
- téléphonie comprenant l'appareil photo, le dossier de soins informatisé, le compendium, etc.
- Wlan
- applications spécialisées: par ex. alarme feu, frigo, etc.

Après les premiers réglages inhérents à un projet comme celui-ci, l'outil fonctionne à convenance et pour le plus grand confort de tous. Un grand Merci aux nombreux acteurs de la réussite de ce projet!

### LES PERSPECTIVES ET PROJETS

A l'aube de fêter les 30ans en 2019 du

Home Zambotte, le Conseil de Fondation en collaboration avec la commune et le canton a lancé le projet d'agrandissement de la Résidence. Le but de cette construction modulable est d'améliorer le confort des résidents en créant 7 chambres individuelles médicalisées en maintenant également 4 studios à l'étage. Ces importants investissements s'inscrivent donc pleinement dans la volonté communale d'une politique en faveur des personnes âgées.

Ainsi le Home de Zambotte joue donc les innovateurs en Valais et se pare pour le futur, notamment par rapport au déploiement des dossiers de soins informatisés et de la stratégie eHealth de la Confédération. La plateforme technologique mise en œuvre sera le fondement des évolutions rapides qui marqueront l'avenir des soins de longue durée.



*Au terme de l'exercice 2017, les finances de la commune de Savièse présentent une excellente santé.*

## Comptes 2017 de la municipalité

Cela est dû, d'une part à de très bonnes recettes fiscales supérieures aux prévisions établies, et d'autre part à une maîtrise des charges de fonctionnement (hors amortissements) qui tendent à la stabilisation. Globalement, les comptes 2017 de la municipalité de Savièse sont bons.

Considération faite des soldes des comptes de fonctionnement et d'investissement, l'exercice présente un excédent de financement de

CHF 414'431. La marge d'autofinancement (différence entre les revenus et les charges financières) est très bonne pour 2017 avec une valeur de CHF 5.95 millions, alors que le budget prévoyait une valeur de CHF 4.81 millions.

Le détail et comparatif des comptes 2017 avec les comptes 2016 et le budget 2017 sont donnés dans le tableau suivant du compte administratif.

### Compte administratif



| Aperçu du compte administratif                  |       | Compte 2016         | Budget 2017         | Compte 2017         |
|---|-------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Compte de fonctionnement</b>                 |       |                     |                     |                     |
| <b>Résultat avant amortissements comptables</b> |       |                     |                     |                     |
| Charges financières                             | - fr. | 26 176 314.40       | 25 789 375.00       | 26 734 377.55       |
| Revenus financiers                              | + fr. | 31 582 532.10       | 30 601 985.00       | 32 683 215.97       |
| <b>Marge d'autofinancement (négative)</b>       | = fr. | -                   | -                   | -                   |
| <b>Marge d'autofinancement</b>                  | = fr. | <b>5 406 217.70</b> | <b>4 812 610.00</b> | <b>5 948 838.42</b> |
| <b>Résultat après amortissements comptables</b> |       |                     |                     |                     |
| Marge d'autofinancement (négative)              | - fr. | -                   | -                   | -                   |
| Marge d'autofinancement                         | + fr. | 5 406 217.70        | 4 812 610.00        | 5 948 838.42        |
| Amortissements ordinaires                       | - fr. | 4 401 795.11        | 4 936 999.00        | 4 440 401.69        |
| Amortissements complémentaires                  | - fr. | 492 998.00          | -                   | 553 995.00          |
| Amortissement du découvert au bilan             | - fr. | -                   | -                   | -                   |
| <b>Excédent de charges</b>                      | = fr. | -                   | <b>124 389.00</b>   | -                   |
| <b>Excédent de revenus</b>                      | = fr. | <b>511 424.59</b>   | -                   | <b>954 441.73</b>   |
| <b>Compte des investissements</b>               |       |                     |                     |                     |
| Dépenses  | + fr. | 6 336 290.40        | 8 692 000.00        | 8 761 199.09        |
| Recettes  | - fr. | 687 492.29          | 725 000.00          | 3 226 792.40        |
| <b>Investissements nets</b>                     | = fr. | <b>5 648 798.11</b> | <b>7 967 000.00</b> | <b>5 534 406.69</b> |
| <b>Investissements nets (négatifs)</b>          | = fr. | -                   | -                   | -                   |
| <b>Financement</b>                              |       |                     |                     |                     |
| Marge d'autofinancement (négative)              | - fr. | -                   | -                   | -                   |
| Marge d'autofinancement                         | + fr. | 5 406 217.70        | 4 812 610.00        | 5 948 838.42        |
| Investissements nets                            | - fr. | 5 648 798.11        | 7 967 000.00        | 5 534 406.69        |
| Investissements nets (négatifs)                 | + fr. | -                   | -                   | -                   |
| <b>Insuffisance de financement</b>              | = fr. | <b>242 580.41</b>   | <b>3 154 390.00</b> | -                   |
| <b>Excédent de financement</b>                  | = fr. | -                   | -                   | <b>414 431.73</b>   |

### Compte de fonctionnement



| Compte de fonctionnement selon les tâches                               | Compte 2016          |                      | Budget 2017          |                      | Compte 2017          |                      |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|   | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              |
| 0 Administration générale   | 2 795 181.59         | 179 427.40           | 2 681 680.00         | 152 500.00           | 2 705 914.98         | 134 897.05           |
| 1 Sécurité publique   | 1 670 026.13         | 556 323.70           | 1 640 775.00         | 472 200.00           | 1 652 834.89         | 556 646.36           |
| 2 Enseignement et formation   | 6 218 239.27         | 317 977.05           | 6 303 325.00         | 315 600.00           | 5 854 034.09         | 308 112.80           |
| 3 Culture, loisirs et culte   | 3 769 397.48         | 1 548 500.55         | 3 512 665.00         | 1 340 620.00         | 3 811 779.36         | 1 467 935.40         |
| 4 Santé   | 504 030.34           | -                    | 515 090.00           | -                    | 451 977.02           | -                    |
| 5 Prévoyance sociale  | 4 675 517.82         | 1 667 206.31         | 4 909 670.00         | 1 697 050.00         | 5 046 113.28         | 1 681 040.70         |
| 6 Trafic  | 4 345 173.30         | 1 003 152.15         | 4 351 650.00         | 843 650.00           | 4 969 680.83         | 955 657.35           |
| 7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets | 4 244 782.66         | 2 923 976.36         | 4 265 060.00         | 2 934 300.00         | 4 327 984.21         | 3 505 737.43         |
| 8 Economie publique, yc services industriels                            | 780 422.45           | 510 130.05           | 975 089.00           | 498 000.00           | 917 679.92           | 425 932.46           |
| 9 Finances et impôts  | 2 068 336.47         | 22 875 838.53        | 1 571 370.00         | 22 348 065.00        | 1 990 775.66         | 23 647 256.42        |
| <b>Total des charges et des revenus</b>                                 | <b>31 071 107.51</b> | <b>31 582 532.10</b> | <b>30 726 374.00</b> | <b>30 601 985.00</b> | <b>31 728 774.24</b> | <b>32 683 215.97</b> |
| <b>Excédent de charges</b>  | -                    | -                    | -                    | <b>124 389.00</b>    | -                    | -                    |
| <b>Excédent de revenus</b>  | <b>511 424.59</b>    | -                    | -                    | -                    | <b>954 441.73</b>    | -                    |

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les tâches met en évidence le rôle de chaque dicastère. Il est alors aisé de suivre leur évolution au cours du temps, ce qui permet au Conseil une gestion ciblée des affaires de la Commune. Pour

2017, ce sont les dicastères du Trafic et de la Prévoyance sociale qui connaissent une évolution des charges plus marquées que les autres, alors que leurs revenus sont stables.

En comparaison des chiffres 2016, il est

notamment à relever l'accroissement global des revenus d'environ CHF 1.1 million et celui des charges de près de CHF 660'000. L'exercice 2017 se solde donc par un excédent de revenus de CHF 954'441.

## Compte de fonctionnement



| Compte de fonctionnement selon les natures                | Compte 2016          |                      | Budget 2017          |                      | Compte 2017          |                      |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|   | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              | Charges              | Revenus              |
| 30 Charges de personnel                                   | 7 919 848.21         |                      | 8 110 745.00         |                      | 8 125 049.59         |                      |
| 31 Biens, services et marchandises                        | 7 636 494.73         |                      | 7 405 650.00         |                      | 7 931 241.85         |                      |
| 32 Intérêts passifs                                       | 356 016.45           |                      | 269 700.00           |                      | 315 108.40           |                      |
| 33 Amortissements   | 5 494 886.19         |                      | 5 135 999.00         |                      | 5 764 302.48         |                      |
| 34 Parts à des contributions sans affectation             | 243 783.68           |                      | 304 000.00           |                      | 317 946.35           |                      |
| 35 Dédommagements versés à des collectivités publiques    | 1 160 432.10         |                      | 1 205 700.00         |                      | 1 007 486.44         |                      |
| 36 Subventions accordées                                  | 6 828 377.05         |                      | 7 130 000.00         |                      | 6 960 984.55         |                      |
| 37 Subventions redistribuées                              | 1 300.00             |                      | -                    |                      | 2 200.00             |                      |
| 38 Attributions aux financements spéciaux                 | 79 614.65            |                      | 19 880.00            |                      | -                    |                      |
| 39 Imputations internes                                   | 1 350 354.45         |                      | 1 144 700.00         |                      | 1 304 454.58         |                      |
| 40 Impôts   |                      | 21 442 991.70        |                      | 21 197 000.00        |                      | 22 411 281.35        |
| 41 Patentes et concessions                                |                      | 620 779.98           |                      | 545 200.00           |                      | 530 646.44           |
| 42 Revenus des biens                                      |                      | 553 234.55           |                      | 549 085.00           |                      | 606 005.95           |
| 43 Contributions  |                      | 6 279 581.39         |                      | 5 835 800.00         |                      | 5 975 542.18         |
| 44 Parts à des recettes et contributions sans affectation |                      | 254 832.15           |                      | 7 200.00             |                      | 77 586.10            |
| 45 Restitutions de collectivités publiques                |                      | 148 570.55           |                      | 123 050.00           |                      | 127 725.40           |
| 46 Subventions  |                      | 856 618.43           |                      | 1 038 250.00         |                      | 1 168 441.00         |
| 47 Subventions à redistribuer                             |                      | 1 300.00             |                      | -                    |                      | 2 200.00             |
| 48 Prélèvements sur les financements spéciaux             |                      | 74 268.90            |                      | 161 700.00           |                      | 479 332.97           |
| 49 Imputations internes                                   |                      | 1 350 354.45         |                      | 1 144 700.00         |                      | 1 304 454.58         |
| <b>Total des charges et des revenus</b>                   | <b>31 071 107.51</b> | <b>31 582 532.10</b> | <b>30 726 374.00</b> | <b>30 601 985.00</b> | <b>31 728 774.24</b> | <b>32 683 215.97</b> |
| <b>Excédent de charges</b>                                |                      | -                    |                      | 124 389.00           |                      | -                    |
| <b>Excédent de revenus</b>                                | <b>511 424.59</b>    |                      |                      | -                    | <b>954 441.73</b>    |                      |

L'aperçu du compte de fonctionnement selon les natures permet d'appréhender leur importance relative. Au niveau des

charges, abstraction faite des amortissements, nous constatons une augmentation mesurée de celles-ci. Ces recettes

intéressantes ont permis la comptabilisation d'amortissements complémentaires d'un montant de CHF 553'995.

## Compte d'investissements

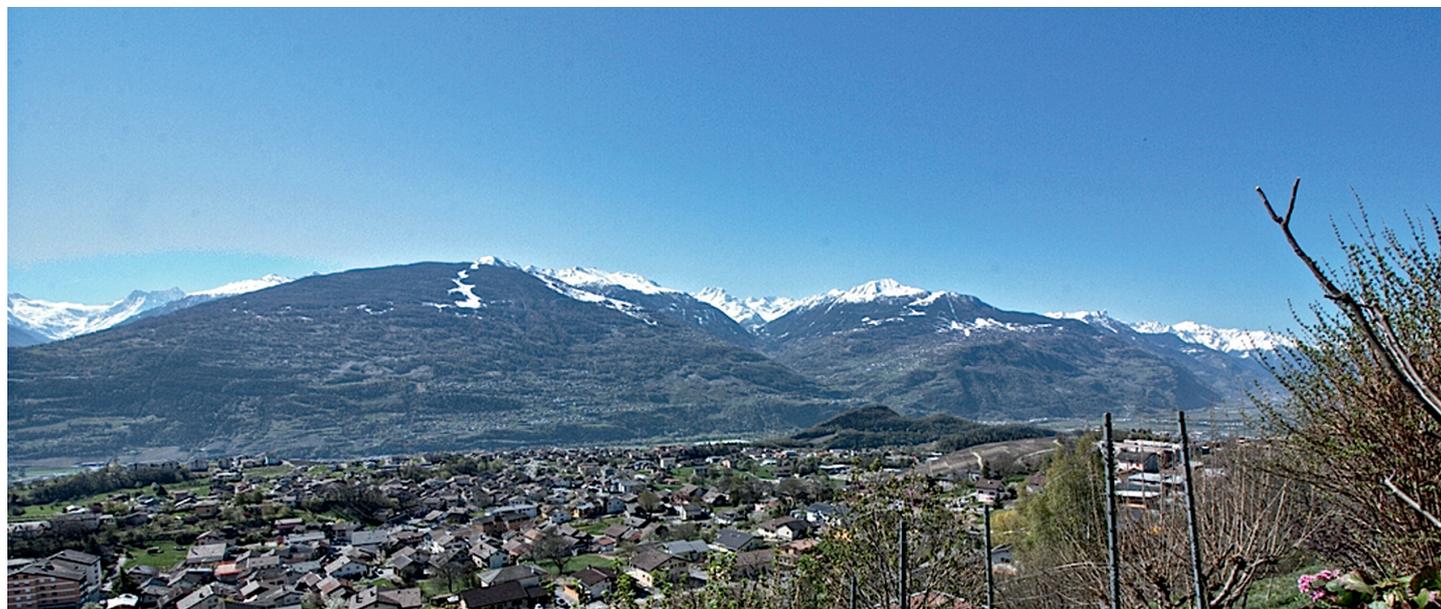


| Compte des investissements selon les tâches                              | Compte 2016         |                     | Budget 2017         |                     | Compte 2017         |                     |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|  | Dépenses            | Recettes            | Dépenses            | Recettes            | Dépenses            | Recettes            |
| 0 Administration générale  | 224 500.00          | -                   | -                   | -                   | 18 600.00           | -40.00              |
| 1 Sécurité publique  | 62 901.50           | -                   | 50 000.00           | -                   | 49 889.50           | -                   |
| 2 Enseignement et formation  | -                   | -                   | 117 000.00          | -                   | 82 826.52           | 2 246 744.00        |
| 3 Culture, loisirs et culte  | 3 606 250.15        | 101 080.00          | 2 450 000.00        | 80 000.00           | 3 093 415.99        | -                   |
| 4 Santé  | 5 261.95            | -                   | 5 000.00            | -                   | 9 417.75            | -                   |
| 5 Prévoyance sociale   | 31 312.15           | -                   | 90 000.00           | -                   | 151 510.85          | -                   |
| 6 Trafic   | 712 315.32          | -                   | 1 620 000.00        | -                   | 2 115 857.85        | 11 592.75           |
| 7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c eau, égouts, déchets | 1 183 860.63        | 510 138.89          | 3 550 000.00        | 645 000.00          | 3 005 997.28        | 618 495.65          |
| 8 Economie publique, y.c services industriels                            | 153 608.10          | 40 903.40           | 220 000.00          | -                   | 128 035.15          | -                   |
| 9 Finances et impôts   | 356 280.60          | 35 370.00           | 590 000.00          | -                   | 105 648.20          | 350 000.00          |
| <b>Total des dépenses et des recettes</b>                                | <b>6 336 290.40</b> | <b>687 492.29</b>   | <b>8 692 000.00</b> | <b>725 000.00</b>   | <b>8 761 199.09</b> | <b>3 226 792.40</b> |
| <b>Excédent de dépenses</b>  |                     | <b>5 648 798.11</b> |                     | <b>7 967 000.00</b> |                     | <b>5 534 406.69</b> |
| <b>Excédent de recettes</b>  |                     | -                   |                     | -                   |                     | -                   |

Les investissements bruts effectifs en 2017 sont conformes à ceux budgétés. Par contre, les investissements réalisés sont inférieurs près de CHF 2.2 millions à ceux budgétés. Cette différence tient essentiellement à

l'encaissement anticipé en 2017 de la subvention cantonale à la construction de Moréchon 2 annoncée pour 2018 et budgétée en conséquence. Hormis les chantiers de réfection des routes communales, ceux d'agrandisse-

ment du centre sportif de Oure et de réfection de la conduite d'adduction d'eau potable du Prabé se déroulent conformément à leur planification.



## Bilan



Au niveau du bilan au 31 décembre 2017 et en comparaison de l'exercice précédent, le total du bilan de CHF 54.5 est en augmentation de CHF 3.8 millions, la fortune nette de la Commune de Savièse atteint un montant de CHF 29.8 millions, en augmentation de CHF 1 million.

Le patrimoine administratif représente CHF 33.5 millions, soit 61.5% de l'actif. Le patrimoine financier atteint CHF 21.0 millions, contre CHF 17.7 millions en 2017. Cette évolution s'explique notamment par une augmentation des disponibilités et des actifs transitoires.

Les engagements courants s'élèvent à CHF 4.2 millions, en augmentation de CHF 0,7 million et les dettes à moyen et long termes atteignent un montant de CHF 12.7 millions, contre CHF 10.0 millions en 2016.

## Indicateurs

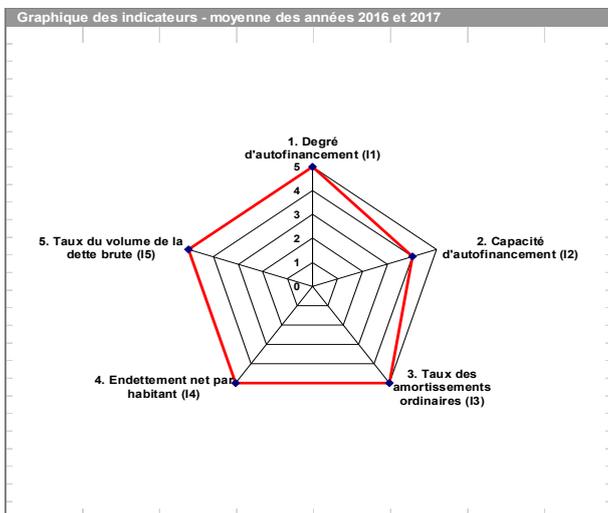


L'Etat du Valais a établi un catalogue d'indicateurs financiers permettant une conduite harmonisée des finances communales. Pour Savièse, sa bonne situation financière permet de présenter les indicateurs suivants :

- **Degré d'autofinancement: très bien**
- **Capacité d'autofinancement: très bien**
- **Taux des amortissements ordinaires: amortissement suffisant**
- **Endettement net par habitant au 31.12.2017: faible.**

Pour ce dernier indicateur, l'endettement net par habitant est consi-

| APERCU DU BILAN |  | Etat 31.12.2016      | Etat 31.12.2017      |
|-----------------|--|----------------------|----------------------|
| <b>1</b>        | <b>Actif</b>                                 | <b>50 643 608.92</b> | <b>54 469 564.70</b> |
|                 | <b>Patrimoine financier</b>                  | <b>17 701 550.92</b> | <b>20 985 239.98</b> |
| 10              | Disponibilités                               | 3 100 481.48         | 5 013 433.00         |
| 11              | Avoirs                                       | 6 459 010.31         | 5 960 319.40         |
| 12              | Placements                                   | 3 301 667.65         | 2 785 170.80         |
| 13              | Actifs transitoires                          | 4 840 391.48         | 7 226 316.78         |
|                 | <b>Patrimoine administratif</b>              | <b>32 942 058.00</b> | <b>33 482 068.00</b> |
| 14              | Investissements propres                      | 32 168 052.00        | 32 779 060.00        |
| 15              | Prêts et participations permanentes          | 1.00                 | 1.00                 |
| 16              | Subventions d'investissement                 | 774 005.00           | 703 007.00           |
| 17              | Autres dépenses activables                   | -                    | -                    |
|                 | <b>Financements spéciaux</b>                 | <b>-</b>             | <b>2 256.72</b>      |
| 18              | Avances aux financements spéciaux            | -                    | 2 256.72             |
|                 | <b>Découvert</b>                             | <b>-</b>             | <b>-</b>             |
| 19              | Découvert du bilan                           | -                    | -                    |
| <b>2</b>        | <b>Passif</b>                                | <b>50 643 608.92</b> | <b>54 469 564.70</b> |
|                 | <b>Engagement</b>                            | <b>18 070 638.30</b> | <b>21 419 228.60</b> |
| 20              | Engagements courants                         | 3 512 756.43         | 4 211 387.51         |
| 21              | Dettes à court terme                         | -                    | -                    |
| 22              | Dettes à moyen et à long terme               | 9 953 000.00         | 12 665 000.00        |
| 23              | Engagements envers des entités particulières | 63 232.80            | 41 663.90            |
| 24              | Provisions                                   | 1 300 639.70         | 1 542 841.70         |
| 25              | Passifs transitoires                         | 3 241 009.37         | 2 958 335.49         |
|                 | <b>Financements spéciaux</b>                 | <b>3 751 801.60</b>  | <b>3 274 725.35</b>  |
| 28              | Engagements envers les financements spéciaux | 3 751 801.60         | 3 274 725.35         |
|                 | <b>Fortune</b>                               | <b>28 821 169.02</b> | <b>29 775 610.75</b> |
| 29              | Fortune nette                                | 28 821 169.02        | 29 775 610.75        |



déré comme faible en dessous d'une valeur de CHF 3'000/habitant. Effectivement, ce rapport est de CHF 58/habitant au terme de l'exercice 2017.

Il est également intéressant de relever l'évolution des charges financières par habitant, indicateur qui renseigne sur l'état de la gestion communale. Pour 2017, ce rapport est de CHF 3'549/habitant, alors qu'il était de CHF 3'546/habitant en 2016. Cette comparaison permet de penser à la stabilisation des charges du ménage communal, en fonction de l'évolution de la population (7'532 habitants en 2017 contre 7'381 en 2016).

## CONCLUSION

Les finances de la Commune de Savièse sont saines. L'évolution favorable des rentrées fiscales et une bonne maîtrise des dépenses permettent au Conseil communal d'envisager sereinement les importants investissements à venir, notamment au niveau de l'infrastructure de base et scolaire. Cependant, le Conseil communal reste conscient que cette situation ne doit pas être un oreiller de paresse. Au contraire, le Conseil communal reste particulièrement attentif à l'évolution des capacités financières de la commune, tout en recherchant l'efficacité dans la planification des investissements et dans le respect du principe d'équivalence dans l'allocation des ressources.

# Comptes 2017 de la bourgeoisie

## Compte de fonctionnement



Le compte de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 74'650 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 92'570. Cela s'explique principalement par la diminution des charges relatives à l'entretien des alpages, dont certains travaux prévus n'ont pas pu être réalisés et ont été reportés sur les exercices à venir. A contrario, la bourgeoisie a dû engager des dépenses plus conséquentes pour l'entretien des forêts et la différence constatée résulte principalement de la variation de ces 2 postes de charges, nonobstant l'évolution des autres postes de charges et produits.

| Compte de fonctionnement selon les natures                | Compte 2016       |                   | Budget 2017       |                   | Compte 2017       |                   |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|   | Charges           | Revenus           | Charges           | Revenus           | Charges           | Revenus           |
| 30 Charges de personnel                                   | 8 988.55          | -                 | 11 150.00         | -                 | 8 554.15          | -                 |
| 31 Biens, services et marchandises                        | 168 212.03        | -                 | 87 650.00         | -                 | 68 650.99         | -                 |
| 32 Intérêts passifs                                       | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 |
| 33 Amortissements   | 89 000.00         | -                 | 96 000.00         | -                 | 97 260.51         | -                 |
| 34 Parts à des contributions sans affectation             | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 |
| 35 Dédommagements versés à des collectivités publiques    | 2 000.00          | -                 | 2 000.00          | -                 | 2 000.00          | -                 |
| 36 Subventions accordées                                  | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 |
| 37 Subventions redistribuées                              | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 |
| 38 Attributions aux financements spéciaux                 | -                 | -                 | 100.00            | -                 | 81 218.30         | -                 |
| 39 Imputations internes                                   | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 |
| 40 Impôts   | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 |
| 41 Patentes et concessions                                | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | 2 084.55          |
| 42 Revenus des biens                                      | -                 | 64 672.46         | -                 | 104 330.00        | -                 | 97 654.45         |
| 43 Contributions  | -                 | 38 718.40         | -                 | -                 | -                 | 2 148.60          |
| 44 Parts à des recettes et contributions sans affectation | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 |
| 45 Restitutions de collectivités publiques                | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 |
| 46 Subventions  | -                 | 32 250.00         | -                 | -                 | -                 | 81 145.40         |
| 47 Subventions à redistribuer                             | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 |
| 48 Prélèvements sur les financements spéciaux             | -                 | 26.65             | -                 | -                 | -                 | -                 |
| 49 Imputations internes                                   | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 | -                 |
| <b>Total des charges et des revenus</b>                   | <b>268 200.58</b> | <b>135 667.51</b> | <b>196 900.00</b> | <b>104 330.00</b> | <b>257 683.95</b> | <b>183 033.00</b> |
| <b>Excédent de charges</b>                                |                   | <b>132 533.07</b> |                   | <b>92 570.00</b>  |                   | <b>74 650.95</b>  |
| <b>Excédent de revenus</b>                                |                   |                   |                   |                   |                   |                   |

## Compte administratif



Au niveau des investissements, le montant de CHF 535'500 concerne divers travaux d'amélioration exigés par l'Etat du Valais pour maintenir l'exploitation fromagère sur l'alpage de Tsanfleuron, en regard de la mise aux normes sanitaires des locaux et de la protection des eaux.

Au vu des investissements nets de CHF 118'260, l'exercice 2017 de la bourgeoisie se solde par une insuffisance de financement de CHF 95'650.



La gestion future de la Bourgeoisie nécessitera la recherche de recettes complémentaires afin d'en assurer sa pérennité, principalement dans le cadre de la couverture des frais liés à la gestion des alpages et des forêts. Des réflexions sont menées à ce sujet, notamment en intégrant les recettes qui seront générées par le droit de superficie lié à la réalisation du complexe de St-Germain Centre.

| Aperçu du compte administratif            | Compte 2016             | Budget 2017       | Compte 2017       |
|---|-------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Compte de fonctionnement</b>           |                         |                   |                   |
| Résultat avant amortissements comptables  |                         |                   |                   |
| Charges financières                       | - fr. 179 200.58        | 100 900.00        | 160 423.44        |
| Revenus financiers                        | + fr. 135 667.51        | 104 330.00        | 183 033.00        |
| <b>Marge d'autofinancement (négative)</b> | <b>= fr. 43 533.07</b>  | -                 | -                 |
| <b>Marge d'autofinancement</b>            | <b>= fr. -</b>          | <b>3 430.00</b>   | <b>22 609.56</b>  |
| Résultat après amortissements comptables  |                         |                   |                   |
| Marge d'autofinancement (négative)        | - fr. 43 533.07         | -                 | -                 |
| Marge d'autofinancement                   | + fr. -                 | 3 430.00          | 22 609.56         |
| Amortissements ordinaires                 | - fr. 89 000.00         | 96 000.00         | 97 260.51         |
| Amortissements complémentaires            | - fr. -                 | -                 | -                 |
| Amortissement du découvert au bilan       | - fr. -                 | -                 | -                 |
| <b>Excédent de charges</b>                | <b>= fr. 132 533.07</b> | <b>92 570.00</b>  | <b>74 650.95</b>  |
| <b>Excédent de revenus</b>                | <b>= fr. -</b>          | <b>-</b>          | <b>-</b>          |
| <b>Compte des investissements</b>         |                         |                   |                   |
| Dépenses                                  | + fr. -                 | 614 000.00        | 535 500.51        |
| Recettes                                  | - fr. -                 | 505 000.00        | 417 240.00        |
| <b>Investissements nets</b>               | <b>= fr. -</b>          | <b>109 000.00</b> | <b>118 260.51</b> |
| <b>Investissements nets (négatifs)</b>    | <b>= fr. -</b>          | <b>-</b>          | <b>-</b>          |
| <b>Financement</b>                        |                         |                   |                   |
| Marge d'autofinancement (négative)        | - fr. 43 533.07         | -                 | -                 |
| Marge d'autofinancement                   | + fr. -                 | 3 430.00          | 22 609.56         |
| Investissements nets                      | - fr. -                 | 109 000.00        | 118 260.51        |
| Investissements nets (négatifs)           | + fr. -                 | -                 | -                 |
| <b>Insuffisance de financement</b>        | <b>= fr. 43 533.07</b>  | <b>105 570.00</b> | <b>95 650.95</b>  |
| <b>Excédent de financement</b>            | <b>= fr. -</b>          | <b>-</b>          | <b>-</b>          |



Sylvain  
Dumoulin  
Président

## St-Germain Centre: quelques nouvelles du projet

Lorsque rien n'est visible, il est possible de croire que rien ne se passe. C'est un peu le sentiment qui semble prévaloir auprès de la population en ce qui concerne le projet St-Germain Centre. Il n'en est toutefois rien car en coulisse de nombreuses personnes s'activent pour donner vie à ce projet important pour le visage du centre de notre commune.

En avril 2017, lors de l'Assemblée Primaire extraordinaire consacrée au projet, la population avait accepté le principe de l'établissement d'un DDP (droit distinct et permanent) pour mettre en valeur la parcelle communale. Lors de cette assemblée, elle a aussi donné indirectement son soutien au projet St-Germain Centre. Dès lors le travail n'a pas manqué, car il a fallu préparer le dossier de mise à l'enquête publique d'une première étape du projet, avancer dans les phases du projet pour établir un devis solide des coûts de constructions, rencontrer les riverains pour leur présenter le projet et entendre leurs attentes et leurs craintes, finalement monter un dossier financier pour pouvoir entreprendre des démarches auprès d'investisseurs potentiels avec la volonté claire de les convaincre. Ce travail a été mené à bien par la Fondation St-Germain Centre pour la fin du mois d'octobre 2017. Il nous a permis d'aller à

la rencontre des financiers intéressés par le projet. Or nous n'avions pas pensé que cette phase prendrait beaucoup plus de temps que nous l'avions imaginé.

Dès les premiers contacts, il s'est avéré que l'option d'investisseurs individuels pour chaque objet du projet présentait un risque pour sa réalisation, sa qualité et sa cohérence. En effet le bâtiment médical et les bâtiments de logements présentent un intérêt plus grand aux yeux des investisseurs que les surfaces commerciales. Laisser partir ces bâtiments intéressants en premier présentait donc le risque de réduire les chances que la partie commerciale se réalise et surtout que le projet finalement ne soit pas complet : sans commerce la vie du site ne serait pas tout à fait la même.

La recherche d'investisseurs s'est donc orientée vers des financiers avec la capacité d'investir pour l'intégralité du projet. Plusieurs groupes étaient intéressés, ce qui a donné lieu à de multiples discussions qui se sont étalées sur plusieurs mois. Finalement, la crainte des risques liés aux surfaces commerciales l'a emporté et les investisseurs intéressés se sont retirés. Parallèlement à ces discussions avec ces deux groupes d'investisseurs, durant tout l'hiver, le projet a été présenté à de multiples reprises à des banques, à des assurances, à des fonds de placement, à des caisses de prévoyance et à des privés, mais tout cela sans succès. Cette phase de recherche de financement nous a permis toutefois de nous rendre compte que la vision politique ou sociale du projet qui est celle de la Fondation

St-Germain Centre n'est pas du tout la même que la vision purement financière des investisseurs. Cette phase nous a surtout donné l'occasion de déceler les faiblesses du projet.

Plusieurs variantes ont alors été étudiées pour améliorer la rentabilité et le potentiel des surfaces commerciales. Le bâtiment qui prévoyait le restaurant a été entièrement revu afin de l'améliorer, d'augmenter la surface valorisable et de lui donner grâce aux yeux des investisseurs tout en restant dans le gabarit de la mise à l'enquête publique. Cet investissement en temps et en énergie de la part de la Fondation n'a pas été vain. Il s'est avéré finalement payant puisqu'aujourd'hui un privé est intéressé par la quasi-totalité du projet à l'exception du centre commercial. Les deux parties sont prêtes à entreprendre les démarches pour signer le DDP qui, si tout se passe bien, devrait être ratifié durant le mois de juin. Cette nouvelle situation permet d'entrevoir, une fois le DDP signé, un début des travaux encore vers la fin de l'été 2018 et surtout de pouvoir débiter avec le bâtiment qui a toujours été le plus urgent dans le projet St-Germain Centre : le bâtiment médical. Le conseil communal a aussi pris la décision de signer le DDP directement avec l'investisseur sans passer par le biais de la Fondation St-Germain Centre. Cette dernière, dont le rôle exact n'a jamais été vraiment clairement défini, continuera d'exister comme groupe de soutien et d'accompagnement notamment pour les aspects de coordinations médicales du site St-Germain Centre durant la phase de réalisation. Dans le futur, elle sera certainement réaffectée à d'autres buts plus porteurs pour notre commune.





Sylvain  
Dumoulin  
Président

## Rue du Stade

La refonte du parking de la rue du Stade en face du centre commercial a été le sujet de la plupart des conversations de ces dernières semaines. On peut apprécier ou pas, comprendre ou pas, trouver l'ancien système mieux que celui mis en place. Ce changement répond surtout à un besoin de clarification des flux dans le secteur et à des impératifs de sécurité.

Le «triangle» de la rue du Stade est problématique depuis des années, car il mélange dans un petit secteur un important trafic routier en raison des multiples activités qui s'y côtoient, un croisement de deux routes communales (rue du Stade et chemin de Moréchon), un fort flux de piétons occasionné par l'activité commerciale du secteur, une zone de parking et une zone de pose-dépose pour les enfants. Le secteur d'attente des bus scolaires a déjà été transféré, il y a quelques années heureusement, dans la cour sud du centre scolaire de Moréchon. Il était donc logique et nécessaire d'entreprendre des mesures de clarification des flux, de modérations de trafic et de

séparation des différentes activités. Il n'y a, par chance, jamais eu d'accident dans le secteur, mais il ne faut pas attendre qu'un premier incident grave arrive pour réagir; dans ce genre de problématique une anticipation est bienvenue. Il faut aussi ajouter que la rue du Stade est en zone 30 km/h depuis des années. Or aucun élément modérateur de vitesse n'a été mis en place à l'époque ce qui laisse supposer qu'il est possible de rouler bien plus vite qu'à 30 km/h dans cette zone. Cet état de fait nous a été reproché par la Commission cantonale de signalisation routière (CCSR) qui nous a intimé l'ordre d'améliorer la situation.

Ainsi l'îlot nouvellement créé permet de casser la ligne droite qu'il y avait avant, d'aménager une entrée séparée pour les différentes maisons du secteur et surtout de garantir un cheminement piéton continu et protégé lorsque l'on vient depuis St-Germain et que l'on se rend dans les commerces. Le croisement des routes communales est plus clair puisqu'il n'y a plus qu'un seul carrefour dans lequel s'applique la priorité de droite, ce qui clarifie ainsi la circulation à l'intérieur du secteur. L'accès au parking (qui comporte le même nombre de places

que précédemment) se fait par le chemin de Moréchon uniquement et une séparation claire entre la route du Stade et le parking a été réalisée par une série de piquets. Une bande rouge sur la chaussée matérialise une zone de traversée entre le parking et la zone commerciale. Elle permet clairement à l'automobiliste de réaliser qu'il doit porter une attention particulière dans ce secteur et elle indique au piéton l'endroit où il peut traverser. Finalement un emplacement de dépose minutes pour les parents emmenant leurs enfants à l'école a été réalisé à l'emplacement de l'ancien arrêt de bus. En repartant ces personnes doivent profiter de la circulation en boucle du parking pour tourner ou alors aller jusqu'au parking communal à l'extrémité de la route de Moréchon pour faire demi-tour. Le reste de la rue du Stade jusqu'à la hauteur de la nouvelle zone de sport et de détente de Oure est aussi aménagée en zone 30 km/h avec un marquage au sol et des éléments modérateurs de trafic.

*...il ne faut pas attendre qu'un premier incident grave arrive pour réagir*





Stany  
Varone  
Conseiller  
communal

## RCCZ : Modification partielle du règlement des constructions et des zones

### RAPPEL DES OBJECTIFS

Le remaniement de notre RCCZ avait pour but :

- D'actualiser notre règlement afin de répondre aux exigences modernes de construction.
- De faciliter la tâche de notre bureau technique ainsi que celle de la commission communale lors de demande d'autorisation de construire.
- De rendre compatible notre règlement avec le nouveau règlement cantonal entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- D'abroger la directive dite «des constructions en terrasses».

### HISTORIQUE DERNIÈRES ÉVOLUTIONS

Depuis la présentation lors de la dernière assemblée primaire le projet a parcouru plusieurs étapes :

- Le projet a été présenté à différents services cantonaux (commission cantonale des constructions, aménagement du territoire...) pour une première évaluation. Suite aux propositions de corrections obtenues lors de séances avec les représentants de ces services le projet à

subit principalement des modifications d'ordre juridiques.

- Le document a été mis en consultation publique par la suite. Les remarques constructives de citoyens ont retenu toute notre attention et ont permis au projet d'évoluer positivement.
- En avril 2018 un bureau d'urbanisme et d'aménagement du territoire a établi un rapport 47 OAT (ordonnance aménagement territoire) qui conclut à la conformité de la présente modification partielle du RCCZ.
- Lors de la mise à l'enquête publique du projet du RCCZ 3 oppositions ont été déposées dans les délais. Ces oppositions tout à fait pertinentes ont permis d'aboutir, suite à une séance de conciliation collective car ces oppositions se référaient toutes à un détail du calcul de la hauteur cumulée avec excavation, au rajout d'un avenant d'un article afin de ne pas péjorer certaines constructions avec accès à des garages ou parking souterrains.

### POUR LA SUITE

- Le projet du RCCZ sera présenté pour approbation lors de l'assemblée primaire du 11 juin prochain.

• Suite à l'assemblée primaire (si approbation) le RCCZ sera mis à l'enquête publique avec délai d'opposition de 30 jours. Le droit d'opposition est ouvert à tout citoyen suite à la modification intervenue par l'ajout de l'amendement concernant la hauteur cumulée avec excavation.

• Le dépôt du RCCZ au Conseil d'Etat pour homologation mettra un point final à ce travail de longue durée.

### REMARQUES ET CONCLUSIONS

- Certaines informations démontrent que dès que le RCCZ est adapté (accepté par l'AP) il peut servir de référence de travail.
- Le projet de modification partielle du RCCZ est consultable sur le site de la commune ([www.saviese.ch](http://www.saviese.ch)).

Enfin je remercie chaleureusement toute les personnes qui ont œuvré à la mise en place de ce nouveau règlement de construction. En particulier les membres de la commission de modification du RCCZ, mes collègues du conseil communal, les représentants des services de l'Etat du Valais et les opposants.



Steven  
Dumoulin  
Conseiller  
communal

## Police municipale de Savièse

Afin d'améliorer son image, la police municipale s'engage à faire preuve d'ouverture et de transparence sur ses missions en publiant annuellement un rapport d'activité. Celui-ci donnera aux citoyens un aperçu complet de toutes les actions conduites au sein de notre police.

En vue d'améliorer la qualité de notre service, tous les agents se sont vus attribuer des tâches spécifiques en fonction de leurs compétences professionnelles. Etant avant tout une police de proximité, et nous tentons au quotidien de juguler au mieux les problèmes causés par la petite et moyenne délinquance. Tout comme la police cantonale, nous nous efforçons de garantir la sécurité des personnes et des biens. Nous assurons la sécurité à l'entrée et à la sortie des écoles, effectuons des

patrouilles visibles et dissuasives de jour comme de nuit afin de garantir la sécurité de la population saviésanne et de leurs biens. Notre travail et nos interventions sont variés: bruits, problèmes de voisinage, vol, accident de la circulation, incendie, cours d'éducation routière, contrôle de circulation et de salubrité publique etc. Selon les situations, nous intervenons seuls, avec ou sans collaboration avec la police cantonale.

Bien que notre rôle premier soit la dissuasion, il arrive fréquemment que sur

l'ensemble du territoire saviésan, nous procédions à des interpellations pour des délits mineurs ou à des dénonciations.

Désormais, votre police municipale peut être joignable 24 heures sur 24 au 079 643 17 37.

En dehors des heures d'ouverture, notre service de piquet est au service du citoyen uniquement pour les cas nécessitant l'intervention immédiate de l'agent de piquet. Les autres cas seront traités durant les heures de bureau.

*La police  
municipale  
s'engage à faire  
preuve d'ouverture  
et de transparence*





Dominique Liand  
conseiller communal

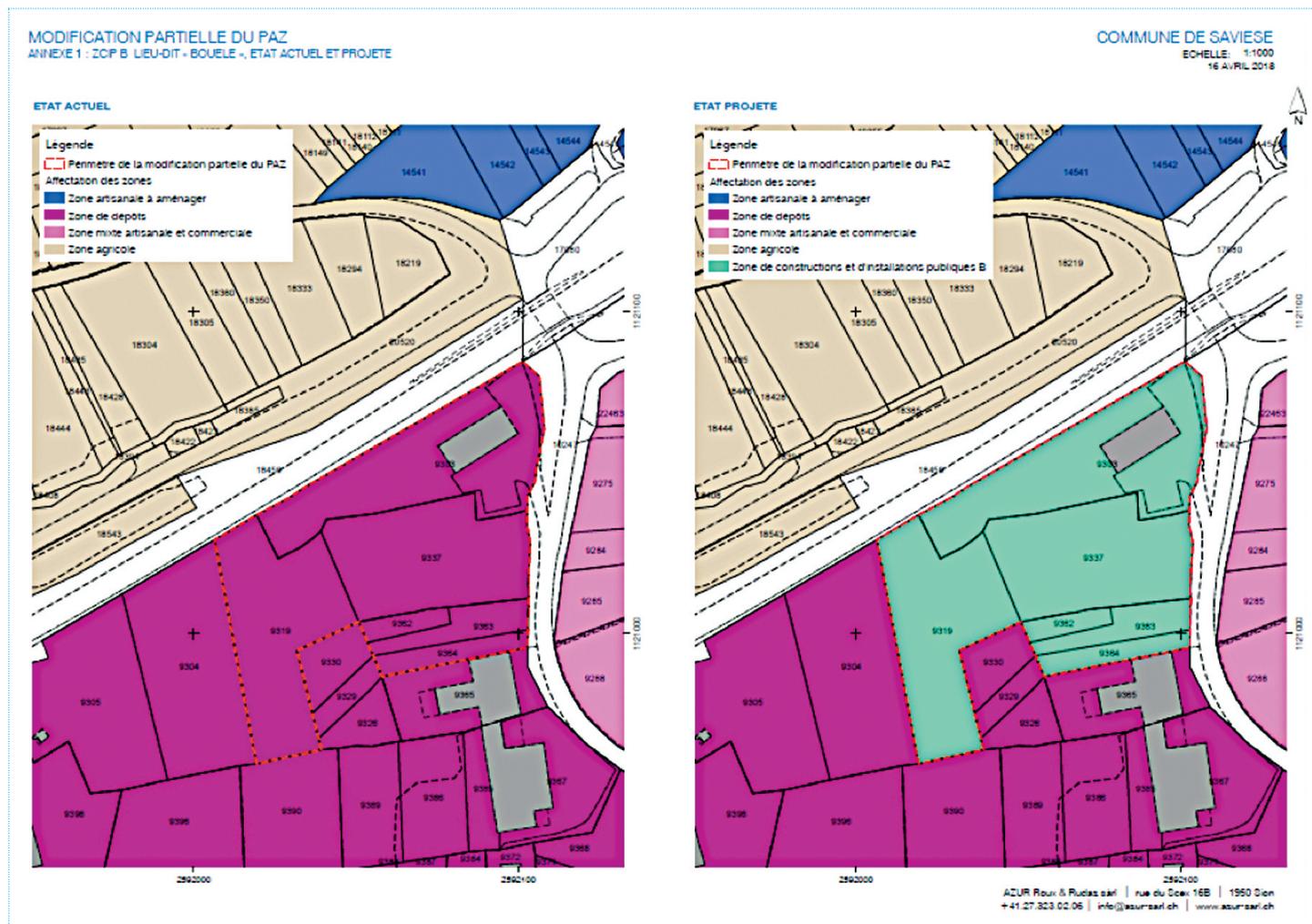
## Modification du PAZ au Bouélé

Comme expliqué lors de l'édition *Savièse informations* de décembre dernier, le projet de déplacement des locaux des travaux publics hors du centre de St-Germain au lieu-dit le Bouillet à Ormône est en cours d'étude. Cette nouvelle implantation nécessite une modification du PAZ Communal. Actuellement, la zone du Bouillet se trouve en zone dépôt, cet état de fait doit être modifié au sens de la loi sur l'aménagement du territoire actuellement en vigueur. Cette zone doit donc être affectée en zone de construction et d'installation publique B, pour pouvoir être en conformité et réaliser cette construction.

L'exécution se déroulera en 2 étapes, la partie comprenant les garages, l'atelier, la partie administrative et les vestiaires et dans un deuxième temps la partie dépôt matériel et stockage.



Emplacement actuel du bâtiment des travaux publics (point rouge)  
et projet St-Germain Centre (périmètre indicatif)



L'assemblée primaire du 11 juin 2018 devra se prononcer sur la modification partielle du PAZ du secteur du Bouillet, créant ainsi un secteur nommé : zone de constructions et d'installations publiques B.



Sylvain  
Dumoulin  
Président

## Résidences secondaires

Le RegBL (registre des bâtiments et des logements) est une base de données fédérale qui recense en ligne l'ensemble des bâtiments d'une commune. Chaque logement doit y être introduit avec son affectation en résidence principale ou en résidence secondaire dans le respect des définitions de la loi sur les résidences secondaires. Le contrôle des habitants est une base de données communale qui recense les résidents de notre commune et qui leur affecte à chacun un logement défini dans le RegBL.

Quatre fois par année ces deux bases de données sont comparées afin de déterminer quels logements sont réellement occupés ou non. C'est lors de la dernière mise en parallèle de l'année, au 31 décembre, que le taux de résidences secondaires est déterminé. S'il est inférieur à 20%, il n'y a pas de contraintes particulières pour la commune. S'il est supérieur à 20%, il y a toute une batterie de mesures administratives qui doivent être mises en place, comme notamment des restrictions d'utilisation inscrites au registre foncier.

Lors de la comparaison des bases de données, il a été constaté que lorsqu'un logement est occupé durant l'année et

qu'il ne l'est plus au 31 décembre son affectation n'est pas automatiquement mise à jour, mais elle est définie comme étant indéterminée et considérée directement comme une résidence secondaire. Pour Savièse c'est le nombre important de logements indéterminés après recoupement (près de 200) qui a fait grimper le taux de résidences secondaires au-dessus de la barre des 20%. Ces logements indéterminés doivent ensuite manuellement être réaffectés dans les différentes catégories de logements définies dans la loi en y apportant les preuves nécessaires. Mais comme ce calcul a été fait sur la base des résultats au 31 décembre 2017, le taux obtenu nous est défavorable. La commune a donc reçu un courrier de la Confédération lui annonçant cette nouvelle situation et lui laissant un délai jusqu'au 30 avril 2018 pour prendre position.

Si l'on analyse de plus près ces logements indéterminés au 31 décembre 2017, le constat est simple: il s'agit pour la plupart de logements provisoirement vides et en attente d'un nouveau propriétaire ou locataire (une grande partie d'entre eux est déjà occupée au 31 mars 2018), ou de logements vides dont le propriétaire est décédé ou entré dans un EMS durant l'année ou de logements réellement vides depuis plus de deux ans qui sont considérés comme des résidences

secondaires. C'est dans ce sens que la commune a pris position sur le courrier de la Confédération en apportant les preuves nécessaires que le taux réel de résidence secondaire est en-dessous de 20%. Elle est aujourd'hui dans l'attente de la réponse de la Confédération et du verdict de savoir si ses arguments ont été entendus.

Mais quel est le taux réel de résidences secondaires de la commune de Savièse?

Ce taux se situe entre 17 et 18% avec près de 700 résidences secondaires pour 4100 logements. Ces résidences secondaires sont principalement les mayens de la Vallée de la Morge et ceux du Mayen de la Zour,

*...le taux réel  
de résidences  
secondaires  
est en dessous  
de 20%*

des chalets de la zone touristique ainsi que des appartements dans les villages vides depuis plus de 2 ans. Il n'y a pas eu de boom des résidences secondaires, car il n'y a qu'une à deux constructions nouvelles par année, ce qui nous permet de croire que le taux restera stable dans le futur. L'élément qui a par contre joué en défaveur de la commune c'est l'important flux de départs et d'arrivées durant le dernier trimestre 2017 qui a laissé plusieurs logements temporairement vides.

